

inférieur à celui de la fin de 1945. Comparativement à la fin de 1937, le nombre de cultivateurs débiteurs de ces 30 sociétés accusait une diminution de 32,365, soit plus de 59 p. 100.

A mon sens, dans l'intérêt des provinces et du pays tout entier, il importe qu'on acquitte ces dettes aussi rapidement que possible. Une disposition insérée dans la loi de l'impôt sur le revenu en vue de favoriser davantage le paiement de ces dettes, je le signale respectueusement au ministre des Finances, y contribuerait pour beaucoup.

Je pourrais faire des propositions plus précises et demander qu'on établisse un conseil d'arbitrage et qu'on reconnaisse les troupeaux comme élément de capital, mais je sais que nous en aurons l'occasion plus tard. Le ministre est bien au courant de ces vœux; quant au dernier point, on n'a rien fait l'an dernier uniquement à cause de difficultés d'ordre technique.

Un mot maintenant au sujet des relations fédérales-provinciales. Je vise un double but en le faisant en ce moment. Tout d'abord on se rend bien compte de l'ampleur de ce problème parce qu'une bonne partie de l'important programme législatif du gouvernement fédéral dépend d'un accord avec les provinces et parce que plusieurs des budgets provinciaux sont en suspens dans l'attente d'un accord avec le gouvernement central.

Si je soulève cette question aujourd'hui, c'est parce qu'il y a lieu d'intéresser davantage les particuliers à ce vaste problème. Les premiers ministres des provinces, les ministres du cabinet et les membres du Parlement en général ne sont pas les principaux intéressés à cette question, elle intéresse tous les hommes et toutes les femmes du Canada. Tous les organismes, les gouvernements, les municipalités, les commissions scolaires, les clubs civiques et les cercles de jeunes gens devraient comprendre toute l'importance de ce problème. On l'a bien vu en 1940 quand a paru le rapport Rowell-Sirois. Il est regrettable qu'il ait été publié à ce moment-là, car il n'a pas reçu la publicité qu'il méritait, vu que l'avance rapide de l'armée allemande en Europe captait l'attention de tous.

Au reste, du fait que le rapport ait paru juste au début de la guerre, on a pu croire qu'il répondait aux circonstances du temps de guerre; mais c'était en réalité un rapport du temps de paix. Il est bon de se rappeler qu'on l'a commencé en 1937 et achevé avant le début des hostilités, même si on ne l'a déposé qu'en 1940, moins d'un an après le début de la guerre. Encore ne s'agissait-il pas d'un rapport ordinaire. Habituellement, une commission royale est chargée d'enquêter sur un seul et unique aspect d'une question, et se confine nécessairement à ce seul aspect. Mais la Com-

mission Rowell-Sirois jouissait de la plus grande latitude. Soumis à aucune restriction, les commissaires étudièrent tous les aspects de notre économie, parcoururent des milliers de milles et en revinrent avec peut-être des milliers de pages de documentation, de sorte que les 29 appendices au rapport constituent aujourd'hui le plus massif de nos documents historiques. C'est un tableau statistique complet de l'évolution de notre pays depuis la Confédération jusqu'à la seconde Grande Guerre.

Lorsque fut établie la commission, nous savions que quelque chose clochait, mais nous ne savions pas quoi, ni où était le mal. Nous ignorions la nature du problème, et la source du mal; nous savions en tout cas que le pays était aux prises avec un véritable problème. La commission nous a fourni des chiffres et signalé les faits. Nous savons maintenant quels sont les rouages qui grincent, quels sont ceux qui demandent à être remplacés pour que tout aille mieux. La commission formula en outre un certain nombre de vœux qui, à son avis, répondraient aux besoins de la situation. Or le gouvernement fédéral prit l'initiative de donner suite à ces vœux. Il a tenté à maintes reprises d'en venir à une entente avec les provinces. Il a si activement battu la marche que, d'après la rumeur lancée en certains milieux, il a aujourd'hui un besoin criant de sources de revenu appartenant aux provinces, pour acquitter ses frais du temps de guerre. Rien de plus faux. Les concessions fiscales que réclame le gouvernement fédéral ne lui sont assurément pas des faveurs. Il s'agit simplement de consolider la position de plusieurs des provinces et de leur assurer le plus de stabilité possible. La constitution donne plein accès au gouvernement fédéral tant au domaine de l'impôt direct qu'à celui de l'impôt indirect, mais le Gouvernement se rend compte que neuf provinces faibles, ou que sept, six ou quatre provinces faibles, ne font pas un pays fort. Le moment est venu de consolider la position.

Malgré toutes sortes de difficultés, le Gouvernement a réussi à signer des ententes fiscales avec six, voire avec sept provinces. Il mérite des félicitations, mais ce n'est là qu'un commencement, et les autorités fédérales ont besoin de l'appui entier et sans réserve de tous les citoyens, hommes et femmes, du pays, afin d'assurer à tous les citoyens les avantages qui peuvent découler d'une entente parfaite avec les neuf provinces.

Pour saisir pleinement les données du problème, il importe de considérer quelque peu les propositions primitives de la commission.

N'oublions pas que, lorsque la commission s'est mise à l'œuvre, le principal problème